



Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Assemblée générale

Documents officiels

Quatre-vingtième session

Supplément n° 1



Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Nations Unies • New York, 2025

* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 août 2025).

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Activité de l'Organisation	6
A. Action en faveur d'une croissance économique soutenue et du développement durable . .	6
B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales	11
C. Développement en Afrique	15
D. Promotion et protection des droits humains	17
E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire	19
F. Promotion de la justice et du droit international	21
G. Désarmement	22
H. Lutte antidrogue, prévention de la criminalité et lutte contre le terrorisme	24
III. Bon fonctionnement de l'Organisation.	28

Chapitre I

Introduction

1. Le présent rapport dresse le bilan d'une année qui a été marquée par des vents contraires, mais qui a également été source d'espoir pour l'humanité. En 2024, des conflits meurtriers ont continué de provoquer de terribles souffrances et des déplacements de masse. De nouveaux records de chaleur ont été battus. La pauvreté et la faim se sont aggravées, les inégalités se sont creusées, des technologies porteuses de transformation telles que l'intelligence artificielle se sont développées sans véritables garde-fous, et le droit international et les droits humains ont été bafoués.
2. Face à l'ampleur des difficultés, l'ONU s'est attachée à traduire nos valeurs communes en mesures concrètes sur le terrain au profit des populations du monde entier.
3. En 2024, par l'intermédiaire de nos 40 bureaux et missions politiques spéciales et de nos 11 opérations de maintien de la paix, nous avons contribué à prévenir l'éclatement, l'escalade et la poursuite des conflits.
4. En collaboration avec nos partenaires, nous avons apporté une aide et une protection vitales à plus de 116 millions de personnes. Dans des pays et des régions en proie à des conflits, notamment la Corne de l'Afrique, le Soudan, le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, l'Ukraine ou le Yémen, nous avons fourni aux populations des aliments, des produits nutritionnels et de l'eau, mais aussi des services d'assainissement, des soins de santé, des services éducatifs, des abris et une protection.
5. Nous sommes intervenus à la suite de catastrophes, notamment dans le contexte des inondations en Asie du Sud-Est et au Soudan, de l'ouragan Beryl dans les Caraïbes, du séisme à Vanuatu et de la sécheresse en Afrique australe et en Afrique de l'Est.
6. En septembre 2024, les États Membres ont adopté le Pacte pour l'avenir, qui prévoit des mesures essentielles pour revitaliser le système multilatéral et donner un souffle nouveau aux solutions dont il est porteur pour les populations et la planète.
7. Dans le Pacte, les États Membres ont souligné qu'il importait de renforcer les mécanismes de paix en privilégiant les outils de prévention, de médiation et de consolidation de la paix. En 2024, nous avons entrepris d'examiner nos opérations de paix – notamment les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales – afin de répondre plus efficacement aux menaces complexes qui pèsent aujourd'hui sur la paix et la sécurité.
8. Le Pacte a également été l'occasion pour les États Membres d'appuyer l'établissement d'un plan de relance des objectifs de développement durable et d'appeler à la réforme de l'architecture financière internationale. En collaboration avec des banques multilatérales de développement et des gouvernements, nous plaidons en faveur de changements dans des domaines essentiels de la gouvernance économique mondiale, notamment l'allègement de la dette, la coopération fiscale et la représentation des pays en développement dans les instances de décision.
9. En ce qui concerne la lutte contre la crise climatique, nous avons aidé 170 pays à préparer ou à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national en vue de réduire leurs émissions. Par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial, nous avons également apporté un financement et un soutien à 35 pays en développement afin d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives de développement à faible intensité de carbone, notamment dans les domaines de l'électrification, de l'efficacité énergétique et des infrastructures.

10. L'adoption du Pacte numérique mondial, qui est annexé au Pacte pour l'avenir, constitue un événement majeur. Outre qu'il illustre la capacité de l'ONU de répondre de façon proactive aux enjeux contemporains, cet instrument symbolise notre volonté collective de combler le fossé numérique, de promouvoir l'inclusion numérique et de protéger les droits humains à l'ère du numérique. En s'attaquant aux problèmes les plus pressants de notre temps, l'Organisation ouvre la voie à un avenir plus équitable et plus durable, dans lequel les technologies numériques seront mises au service de l'humanité tout entière.

11. Nous avons entrepris d'élaborer un rapport sur les formules novatrices de financement volontaire dans le domaine de l'intelligence artificielle afin que tous les pays puissent bénéficier de cette technologie, et nous nous attachons à aider les États Membres à créer un groupe scientifique international indépendant de l'intelligence artificielle et à instaurer un dialogue mondial sur la gouvernance de l'intelligence artificielle en vue de mettre en place des garde-fous efficaces qui protègent les populations de la planète à mesure que les technologies évoluent.

12. Nous avons accompli des progrès au regard des engagements pris dans le Pacte en faveur des jeunes et des générations futures. Entre autres initiatives, nous avons commencé à mettre au point une plateforme mondiale d'investissement pour les jeunes afin que les mécanismes de financement nationaux et les plateformes d'investissement soient mieux adaptés à leurs besoins.

13. Conformément à la Déclaration sur les générations futures, également adoptée en septembre, nous avons eu recours à la prospective stratégique dans le cadre de la planification et de l'élaboration de politiques et d'initiatives, notamment en adoptant des plans stratégiques pluriannuels pour l'ONU, et créé un réseau de prospective stratégique et une communauté de pratique afin de veiller à ce que nos politiques, nos programmes et nos opérations sur le terrain nous permettent de relever les défis que nous anticipons pour les années à venir.

14. Dans toutes les dimensions de ce travail important, nous avons consolidé notre initiative Nations Unies 2.0 de manière à améliorer notre efficacité et à introduire de nouvelles innovations dans l'ensemble de l'Organisation en tirant parti de l'analytique des données et de la transformation numérique.

15. Pour pouvoir mener à bien nos activités vitales, nous devons cultiver un environnement de travail propice, où règne un climat de respect et où les peuples du monde entier se sentent véritablement représentés. Nous sommes parvenus à la parité des genres aux postes de haute direction et parmi les coordonnatrices et coordonnateurs résidents en 2020 et, pour la première fois de notre histoire, nous l'avons désormais atteinte dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.

16. En 2024, dans le cadre de l'action menée par notre réseau de championnes et champions de la lutte antiraciste, nous avons poursuivi notre dialogue avec le personnel et les équipes dirigeantes de l'ensemble de l'Organisation et continué de dispenser des formations, de mener des activités de sensibilisation et d'examiner l'application du principe de responsabilité afin de veiller à ce que l'ONU respecte toujours ses propres valeurs – au sein de ses services comme à l'extérieur.

17. Le présent rapport montre que, bien que nous vivions actuellement une période extrêmement difficile – et précisément pour cette raison –, nous pouvons et devons continuer d'œuvrer en faveur du monde meilleur dont nous savons qu'il est à notre portée. Nous redoublerons d'efforts pour parvenir à la paix, pour favoriser le développement durable et pour défendre et promouvoir les droits humains au profit de l'humanité dans son ensemble.

Chapitre II

Activité de l'Organisation

A. Action en faveur d'une croissance économique soutenue et du développement durable

Le contexte

18. À cinq ans de l'échéance de 2030, les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable sont trop lents et ont été encore entravés par les inégalités persistantes, le fardeau croissant de la dette, les tensions commerciales, les conflits et les dérèglements climatiques. À ce jour, la promesse de ne laisser personne de côté n'a pas été tenue. L'égalité des genres peine à se concrétiser dans tous les domaines, notamment en ce qui concerne les droits économiques, la participation, l'accès aux nouvelles technologies et la représentation politique.

Nos objectifs

19. Malgré un contexte mondial difficile, l'Organisation et ses partenaires restent déterminés à appuyer l'action menée pour réaliser les objectifs de développement durable. Mettant à profit le nouvel élan suscité par le Pacte pour l'avenir, les équipes de pays des Nations Unies, sous la houlette des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, s'attachent à renforcer le soutien qu'elles apportent aux pays dans le respect des priorités nationales.

Nos réalisations

Mise en œuvre du Programme 2030

20. À l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, nous avons réuni plus de 90 hauts responsables pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et mettre en commun des solutions novatrices permettant d'accélérer l'obtention de résultats.

21. Malgré plusieurs revers, les dernières données sur la réalisation des objectifs de développement durable mettent en lumière quelques progrès encourageants. En 2023, pour la première fois, plus de la moitié de la population mondiale (52,4 %) a bénéficié d'au moins une prestation de protection sociale, contre 42,8 % en 2015. Le pourcentage de jeunes ayant achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est passé de 53 % en 2015 à 60 % en 2024. Le taux d'alphabétisation s'améliore, et les disparités fondées sur le genre dans le domaine de l'éducation se réduisent. Des avancées notables ont été observées au regard de divers indicateurs de santé, notamment la mortalité des enfants de moins de cinq ans et le nombre de personnes atteintes de maladies transmissibles. L'innovation dans le domaine des énergies renouvelables a fait un bond en avant à la faveur d'investissements records. Le niveau de desserte numérique est passé de 40 à 68 % au cours de la dernière décennie, et le taux d'accès à l'électricité de 87 à 92 % entre 2015 et 2023.

22. Nous avons intensifié notre soutien à l'action menée pour réaliser les objectifs de développement durable au niveau local et appuyé des centaines de projets mis en œuvre sur le terrain. Par l'intermédiaire de la coalition Local2030, nous avons également soutenu 30 initiatives locales et un programme de renforcement des capacités visant à mobiliser les connaissances et les investissements nécessaires à la réalisation du développement durable.

Accroissement du financement du développement

23. Le renforcement des coalitions et des plateformes à l'appui d'un financement plus inclusif, plus résilient et plus durable est essentiel à la réalisation du Programme 2030. Dans le Pacte pour l'avenir, les États Membres ont appelé à la réforme de l'architecture financière internationale, et les préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement ont été l'occasion de s'attaquer aux difficultés économiques mondiales et aux questions liées à la soutenabilité de la dette, à la coopération fiscale et à l'investissement dans les objectifs de développement durable.

Un pacte pour un avenir durable

Adopté par consensus lors du Sommet de l'avenir en septembre 2024, le Pacte pour l'avenir marque une étape décisive dans le renforcement de la coopération mondiale et l'accélération de l'action menée pour réaliser les objectifs de développement durable. Afin de faire face aux réalités d'aujourd'hui et de relever les défis de demain, les États Membres se sont de nouveau engagés à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 en demandant notamment que la technologie soit mise au service du développement durable et que le système financier mondial soit réformé de façon à mieux servir et représenter les intérêts des pays en développement.

24. Les chefs d'État et de gouvernement ont manifesté leur soutien au groupe de dirigeantes et de dirigeants créé par le Secrétaire général dans le cadre du plan de relance des objectifs de développement durable, ce qui a permis de revoir à la hausse les ambitions politiques en matière de réforme de l'architecture financière et de mise en œuvre du plan de relance.

25. Afin de renforcer la gouvernance économique mondiale, l'Assemblée générale a adopté le mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, qui jouera un rôle déterminant dans la mise en place d'un système fiscal mondial plus inclusif et plus équitable.

26. Les initiatives visant à mobiliser des investissements ont également pris de l'ampleur, en particulier sur les axes de transformation essentiels que sont les systèmes alimentaires, l'énergie, la transformation numérique, l'éducation, l'emploi, la protection sociale et la lutte contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution, qui sont autant de catalyseurs de la réalisation des objectifs de développement durable. Des projets de partenariat entre gouvernements et milieux industriels d'un montant supérieur à 13 milliards de dollars ont été présentés lors de la neuvième Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable.

Ne laisser personne de côté

27. Nous avons continué d'accorder une attention particulière aux groupes marginalisés et aux personnes en situation de vulnérabilité, notamment en fournissant un appui aux personnes déplacées, aux enfants, aux jeunes, aux personnes âgées, aux peuples autochtones et aux personnes handicapées. L'édition 2024 du *World Social Report* a montré que les chocs convergents avaient des effets disproportionnés sur les populations défavorisées et qu'une action rapide s'imposait pour assurer une croissance inclusive et résiliente. Il ressort également de l'édition 2024 de l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne qu'il faut accélérer au plus vite la

transformation numérique, considérée comme un levier essentiel d'un développement équitable et durable.

28. Les dispositions du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés ont été prises en compte dans les plans nationaux visant à renforcer la résilience face aux chocs et à faciliter une transformation structurelle dans les pays les moins avancés. Plusieurs de ces pays, à savoir le Bangladesh, le Cambodge, les Îles Salomon, le Népal, la République démocratique populaire lao et le Sénégal, devraient sortir de cette catégorie d'ici à 2029.

29. Nous avons défini un axe de travail particulier dans le cadre du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement en vue d'appuyer la création d'un centre de formation supérieure. Nous avons également tiré parti du Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement et du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement pour promouvoir une action durable en matière de climat, de tourisme, d'énergie et de financement.

30. À la douzième session du Forum urbain mondial, tenue au Caire, les parties prenantes ont adopté un appel à l'action visant à faire face à la crise mondiale du logement et à transformer les établissements informels afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

31. Dans le rapport sur le handicap et le développement de 2024, des mesures urgentes sont préconisées pour combler les écarts persistants entre les personnes handicapées et non handicapées en matière de sécurité alimentaire et d'accès à la santé, à l'énergie et aux technologies.

32. En Haïti, par l'intermédiaire du Président du Conseil économique et social, nous avons lancé un appel à l'action en vue de répondre aux besoins des enfants et des jeunes touchés par la violence, la pauvreté et la malnutrition.

Action climatique

33. L'action climatique a été renforcée en 2024 sous l'effet du nouvel élan politique lié aux progrès accomplis par les pays dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. L'ONU a aidé 64 pays à élaborer leurs premiers rapports biennaux relatifs à la transparence et 170 pays à préparer les contributions déterminées au niveau national qu'ils devront présenter en 2025. L'Organisation a également fourni un soutien ciblé en matière de mise en œuvre dans 30 pays.

34. La Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie a facilité l'élaboration par 30 pays d'un plan d'étapes pour la réduction du méthane, l'objectif étant de parvenir à une réduction de 30 % des émissions d'ici à 2030. Au total, 8 pays ont ratifié, accepté ou approuvé l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et 70 autres ont progressé dans la mise en place de systèmes de refroidissement à haut rendement énergétique grâce à notre Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal.

35. En 2024, les subventions octroyées par le Fonds pour l'environnement mondial, d'un montant supérieur à 200 millions de dollars, ont permis d'aider 35 pays en développement à accélérer le développement à faible intensité de carbone, d'atteindre plus de 17 millions de personnes et de réduire les émissions dans des proportions équivalant au retrait de 65 millions de voitures de la circulation. Des initiatives d'adaptation lancées dans 50 pays devraient également bénéficier à 3,5 millions de personnes touchées par les effets des changements climatiques, notamment la sécheresse et l'élévation du niveau de la mer, et aboutir à la restauration de 241 000 hectares de terres.

36. La présidence de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a lancé le Dialogue sur l'initiative de Bakou pour le financement, l'investissement et le commerce afin d'aider les pays en développement à améliorer leurs contributions déterminées au niveau national, leurs plans d'adaptation et leurs stratégies de développement à faible taux d'émission sur le long terme. Le Rapport mondial des villes de 2024 présente des stratégies destinées à faciliter l'intégration de l'action climatique dans les politiques et les budgets de développement urbain aux niveaux local et régional.

37. En 2024, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement a favorisé la prise en compte des connaissances scientifiques dans l'élaboration des politiques environnementales en adoptant 15 résolutions visant à promouvoir l'action multilatérale en matière de lutte contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution.

Les négociations sur la lutte contre la pollution plastique progressent

En novembre et décembre 2024, l'ONU a appuyé les négociations relatives à l'établissement d'un instrument juridiquement contraignant visant à mettre fin à la pollution plastique. Lors de pourparlers tenus en République de Corée, plus de 3 300 représentantes et représentants de plus de 170 pays ont participé à la cinquième session du comité intergouvernemental de négociation et adopté un texte de la présidence qui servira de point de départ à la reprise des négociations en 2025.

Égalité des genres

38. En 2025, 30 ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, l'égalité des genres reste l'un des grands défis de l'humanité, mais aussi l'un des principaux vecteurs de transformation à l'échelle mondiale. En dépit d'obstacles persistants, des progrès décisifs ont été accomplis en 2024 grâce au leadership local, à l'amélioration des cadres politiques et à l'établissement de nouveaux partenariats mondiaux.

39. Le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire a mobilisé plus de 250 millions de dollars et soutenu plus de 1 400 organisations locales dans des environnements sensibles depuis 2016. Huit nouveaux plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité ont été adoptés en 2024, ce qui porte le total à 112.

Agir pour l'égalité des genres à l'échelle du système

Lancé par le Secrétaire général en 2024 à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres dans le système des Nations Unies vise à accélérer les progrès en la matière dans toutes les entités du système. Il s'articule autour de cinq piliers conçus pour faciliter de véritables changements institutionnels. Au cours de la première année d'exécution, 75 % des entités avaient mis en place des mécanismes de pilotage de haut niveau en matière de genre, et 86 % avaient assuré la participation d'organisations représentant des femmes et des filles aux échanges stratégiques et aux réunions organisées par les Nations Unies, comme le montrent le rapport d'activité publié en 2025 et le recueil des pratiques prometteuses qui l'accompagne. À l'occasion de l'édition 2025 de la Journée internationale des femmes, le Secrétaire général a lancé un appel en faveur de l'égalité

des genres, dans lequel il a réaffirmé notre volonté collective de parvenir à cet objectif malgré des difficultés croissantes et des reculs manifestes, en nous concentrant sur quatre priorités urgentes : promouvoir le leadership, enrayer la régression, mettre fin aux inégalités et protéger les défenseuses des droits humains.

40. Nous avons appuyé la mise en œuvre de politiques et de pratiques en matière de soins et la fourniture de services connexes dans 50 pays et 6 régions, et avons soutenu l'action menée pour mettre fin à la violence fondée sur le genre dans le cadre de la nouvelle Convention de l'Union africaine sur l'élimination des violences à l'égard des femmes et des filles.

41. Notre investissement dans les systèmes statistiques nationaux a permis d'accroître l'utilisation de données relatives au genre dans plus de 76 pays et d'orienter l'élaboration de plus de 38 politiques et programmes. Le Plan d'action pour l'égalité des genres visant à soutenir la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a en outre été lancé à l'issue de consultations avec 70 États Membres et plus de 500 parties prenantes.

42. Sachant que moins de 27 % des parlementaires dans le monde étaient des femmes en 2023, les auteurs du rapport intitulé « Gros plan sur l'égalité des sexes 2024 » estiment que la parité des genres dans les parlements pourrait ne pas être atteinte avant 2063. Au rythme actuel, il faudra encore 137 ans pour mettre fin à l'extrême pauvreté des femmes. En dépit de ces difficultés, nous avons aidé plus de 3 500 organisations de la société civile et organisations dirigées par des femmes et plus de 1 000 partenaires à renforcer leur leadership et leur capacité de promouvoir la prise en compte des questions de genre dans les lois et les politiques, preuve de notre engagement en faveur de l'égalité des genres et des droits des femmes dans le monde.

Appui régional

43. Les cinq commissions régionales ont tenu des forums annuels sur le développement durable qui ont servi de plateformes intergouvernementales et multipartites permettant de faciliter les débats et d'évaluer les progrès accomplis au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme 2030. Ces forums, qui ont réuni des milliers de participantes et de participants, ont été l'occasion de lancer des réflexions régionales en amont du forum politique de haut niveau pour le développement durable, de faciliter la transmission du savoir entre pairs par l'intermédiaire des examens nationaux volontaires et de donner forme aux perspectives régionales concernant le Pacte pour l'avenir. Les commissions régionales ont également procédé au suivi et à l'examen régionaux des programmes d'action mondiaux en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Dans le cadre de leurs travaux, elles ont en outre appuyé la mise en œuvre de 38 projets axés notamment sur la transformation numérique, le renforcement des capacités et la résilience aux changements climatiques.

44. Les plateformes de collaboration régionale, qui fournissent une assistance stratégique et technique intégrée en temps voulu aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, se sont révélées essentielles pour faire le lien entre les mandats de portée mondiale et l'action menée au niveau national. Leurs activités ont notamment consisté à mobiliser les capacités et les ressources du Fonds commun pour les objectifs de développement durable afin d'envoyer des renforts stratégiques et transfrontières supplémentaires aux équipes de pays des Nations Unies au Sahel central. Ces efforts ont abouti au lancement,

conjointement avec les autorités de transition, de 10 programmes au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

45. En 2024, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a mené ses activités dans plus de 160 pays et territoires, coordonnant et supervisant le soutien apporté au niveau national. Des enquêtes indépendantes sur l'incidence et la performance montrent que l'action menée à l'échelle du système a donné lieu à des progrès substantiels, 89 % des gouvernements hôtes ayant estimé que l'Organisation avait fourni des services consultatifs de manière intégrée, contre 88 % l'année précédente.

46. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents dirigent les équipes de pays des Nations Unies qui aident les gouvernements à élaborer des politiques et des cadres réglementaires intersectoriels. Ces politiques recensent les possibilités d'investissement public et privé et prévoient la mobilisation de divers acteurs à l'appui de la conception de solutions de financement sur mesure permettant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'attachent également à renforcer les capacités des institutions publiques et de la société civile.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le contexte

47. L'action multilatérale en faveur de la paix et de la sécurité est soumise à des pressions d'une ampleur sans précédent. Les conflits ont des coûts humains et économiques majeurs, et les tensions géopolitiques croissantes sont source d'incertitude et font obstacle aux initiatives multilatérales. En adoptant le Pacte pour l'avenir, les États Membres ont réaffirmé leur attachement à la Charte des Nations Unies et leur volonté de renforcer la gouvernance mondiale en vue de bâtir un monde juste, sûr et durable. Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte, l'ONU s'emploie à examiner l'avenir des opérations de paix sous toutes leurs formes afin de trouver les moyens d'adapter les futurs efforts de paix et de sécurité des Nations Unies à l'évolution des besoins.

Nos objectifs

48. Nous soutenons les États Membres en nous attachant à promouvoir la paix et la sécurité internationales, conformément à la Charte et aux mandats émanant de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. En ayant recours à tous les outils diplomatiques offerts par la Charte et aux bons offices du Secrétaire général, nous aidons les gouvernements à faire face aux crises politiques et à prévenir, gérer et régler les conflits. Nous œuvrons en faveur d'une participation pleine, égale et effective des femmes et des jeunes aux processus politiques et aux processus de paix. La prévention des génocides et d'autres atrocités criminelles, des violences sexuelles liées aux conflits, des violations des droits de l'enfant dans les situations de conflit armé et de l'exploitation et des atteintes sexuelles restent au cœur de notre action.

Nos réalisations

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

49. Le soutien apporté au Conseil de sécurité demeure une composante essentielle de nos activités. En 2024, nous avons appuyé la tenue de 429 réunions formelles et informelles, ainsi que l'adoption de 46 résolutions et de 7 déclarations de la

présidence. Nous avons également contribué à l'organisation de 115 réunions des organes subsidiaires du Conseil.

50. En dépit de menaces croissantes, nous avons poursuivi notre action sur le terrain, protégeant chaque jour des centaines de milliers de civils et œuvrant en faveur des processus de paix. Par l'intermédiaire de nos 40 missions politiques spéciales et de nos 11 opérations de maintien de la paix, nous avons contribué aux initiatives mises en œuvre par les États Membres pour prévenir le déclenchement, l'escalade, la poursuite et la reprise des conflits.

51. En République arabe syrienne, durant la phase de transition politique, nous avons travaillé aux côtés d'un large éventail de parties prenantes, y compris les autorités intérimaires, conformément aux principes énoncés dans la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, afin de désamorcer la violence, de protéger les civils et de prévenir le risque de débordement régional. Dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, Gaza et la Cisjordanie, et dans l'ensemble de la région, nous avons coopéré étroitement avec l'ensemble des parties pour mettre fin à la violence, améliorer l'accès humanitaire et faire en sorte qu'une aide continue d'être fournie aux populations touchées. Nous avons intensifié les activités de plaidoyer en faveur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont le rôle crucial en matière d'aide humanitaire et de développement humain est gravement menacé. Au Liban, l'ONU a appuyé la désescalade et la reprise de la cessation des hostilités, conformément au mandat énoncé dans la résolution [1701 \(2006\)](#), ce qui a permis aux populations de rentrer chez elles de part et d'autre de la Ligne bleue. Ces efforts n'auraient pu aboutir sans la mobilisation continue des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

52. Au Soudan, nos initiatives diplomatiques visant à mettre un terme au conflit et à ouvrir la voie à un processus politique ont notamment consisté à créer le Groupe consultatif pour le Soudan en vue d'intensifier les efforts de médiation. Nous avons également organisé des pourparlers indirects afin d'améliorer l'accès humanitaire et de protéger les civils. À Abyei, les mesures que nous avons prises pour promouvoir la coexistence pacifique ont contribué à faire reculer la violence intercommunautaire.

53. Le Secrétaire général a réuni le dirigeant chypriote grec et le dirigeant chypriote turc pour la première fois depuis 2021 afin d'encourager les progrès et de relancer le dialogue. Malgré des difficultés persistantes dans la zone tampon, notre mission de maintien de la paix a continué d'appuyer les mesures destinées à promouvoir la confiance entre les communautés chypriotes. Au Kosovo¹, nous avons contribué au dialogue entre communautés et favorisé les échanges interculturels entre jeunes en vue d'apaiser les tensions et de promouvoir la cohésion sociale.

54. Afin de consolider la paix en Colombie, de défendre les droits humains et de permettre aux victimes du conflit armé d'obtenir justice, nous avons appuyé les efforts nationaux visant à mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, notamment par l'accélération de la réforme rurale intégrale et de la redistribution des terres.

55. En ce qui concerne l'Afghanistan, nous avons organisé une réunion des envoyés spéciaux sur la lutte contre les stupéfiants et le secteur privé dans le cadre du processus de Doha afin de répondre aux besoins essentiels et de renforcer la coordination entre la communauté internationale et les autorités de facto. En Libye, nous avons facilité l'instauration d'un climat de confiance entre les acteurs de la sécurité réunis au sein d'une nouvelle équipe technique conjointe chargée d'appuyer

¹ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité.

la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de 2020. Nous avons également redoublé d'efforts pour favoriser le règlement de la crise politique au Myanmar, notamment en recherchant des solutions durables pour les réfugiés rohingya.

56. En République démocratique du Congo, nous avons continué d'appuyer le dialogue et l'instauration des conditions nécessaires au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration afin de contrer les menaces émanant des groupes armés et de protéger les civils. Au Soudan du Sud, nous avons renforcé le règlement des conflits locaux en soutenant les initiatives de paix mises en œuvre par les communautés et en formant les dirigeants locaux à la médiation.

57. Les partenariats que nous avons noués avec des organisations régionales demeurent essentiels pour avancer sur la voie de la paix et parvenir à des solutions politiques, notamment au moyen d'une action conjointe visant à faire appliquer la résolution [2719 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, qui autorise le financement des opérations de paix menées par l'Afrique. En collaboration avec nos partenaires, nous avons accompagné des transitions politiques dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, du Sahel et d'Afrique centrale et contribué à une sortie de l'impasse post-électorale en Sierra Leone.

Les femmes et la paix et la sécurité

58. En 2025, 25 ans après l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, l'égalité des genres et la participation des femmes restent des éléments essentiels des processus politiques et des processus de paix. En octobre 2024, le Secrétaire général a invité les acteurs de la médiation à prendre des engagements communs en faveur de mesures visant à accroître la participation des femmes à ces processus. En Afghanistan, nous avons fermement défendu les droits humains et la liberté des femmes et des filles. Nous avons également appuyé la participation des femmes aux premières élections locales tenues en République centrafricaine depuis 37 ans, en contribuant à assurer la parité des genres sur les listes électorales et en apportant notre soutien au premier Observatoire national de la parité. En Haïti, nous avons facilité les consultations avec des centaines de femmes et de représentantes et représentants de la jeunesse en vue de promouvoir la participation des femmes à la vie politique.

Appui à la consolidation de la paix

59. En 2024, avec l'appui du Secrétariat, la Commission de consolidation de la paix a examiné la situation de 34 pays et régions dans le cadre de ses activités et fourni des orientations au Conseil de sécurité à 11 reprises. La Commission a également aidé les pays à mettre en commun les enseignements tirés de l'exécution de leurs plans nationaux de prévention et de consolidation de la paix, notamment au Guatemala, au Kenya, en Mauritanie, en Norvège et au Timor-Leste. Le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué plus de 116 millions de dollars dans 32 pays et territoires, dépassant ainsi l'objectif qu'il s'était fixé de consacrer 30 % des fonds à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. Le quart des fonds déboursés a servi à faciliter les phases de transition d'opérations de maintien de la paix et d'opérations de paix dans huit pays, dont la République démocratique du Congo.

Assistance électorale

60. En 2024, 4 milliards de personnes environ étaient appelées à voter lors d'élections tenues dans plus de 70 États Membres, notamment dans certains des pays les plus peuplés au monde. Afin d'aider les États à organiser des élections crédibles, pacifiques et ouvertes à toutes et à tous, nous leur avons fourni une assistance technique sur diverses questions, notamment les enjeux liés à la participation et

l'évolution rapide de l'écosystème de l'information. Nous avons également consolidé les partenariats mondiaux dans le cadre d'initiatives conjointes de renforcement des capacités. En collaboration avec l'Union africaine, nous avons organisé un atelier à l'intention des femmes présidentes d'organes électoraux en Afrique. Nous avons en outre contribué à l'organisation de la deuxième session de l'Académie de formation des femmes au leadership, tenue à Doha en novembre 2024, et d'un atelier sur le rôle des médias sociaux dans les processus électoraux, organisé en collaboration avec la Ligue des États arabes.

État de droit et institutions chargées de la sécurité

61. Nos activités de soutien à l'état de droit, à la justice et aux institutions chargées de la sécurité, qui ont notamment consisté à apporter une aide en matière de gestion des détenus à haut risque, ont facilité la mise en œuvre de processus politiques et de processus de paix qui ont donné lieu à plus de 3 000 condamnations pour des infractions ayant alimenté des conflits partout dans le monde. Plus de 7 700 membres de la police des Nations Unies répartis dans 14 missions ont renforcé les capacités nationales en matière de maintien de l'ordre afin d'accroître l'efficacité des initiatives axées sur les populations, d'améliorer la protection des civils et de consolider les dispositifs nationaux d'application du principe de responsabilité.

62. Dans le cadre de l'action menée en matière de réforme du secteur de la sécurité, nous avons aidé les autorités nationales de 6 pays à élaborer 12 instruments de sécurité nationale. En outre, l'Organisation a synthétisé les données provenant de 55 États Membres dans son premier rapport sur les femmes dans le secteur de la défense.

63. Les initiatives mises en œuvre dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en République centrafricaine et en République démocratique du Congo ont bénéficié à environ 12 000 personnes, notamment dans le cadre de programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de gestion des armes.

64. Grâce au travail de coordination du Service de la lutte antimines, plus de 4,4 millions de mètres carrés de terrains contaminés par des engins explosifs ont été nettoyés en Afghanistan entre juin et octobre 2024. Nous avons également retiré plus de 5 000 engins explosifs au Soudan du Sud, sécurisant ainsi 500 dispensaires, zones agricoles, sources d'eau et écoles.

La violence contre les enfants, les enfants et les conflits armés, les violences sexuelles en période de conflit et la prévention du génocide

65. Afin de combattre la violence sans précédent à laquelle font face des millions d'enfants de par le monde, l'ONU a mobilisé les volontés au plus haut niveau en organisant la première Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence contre les enfants en novembre 2024. Cette manifestation, à laquelle ont participé 120 États Membres, a donné lieu à un élan politique exceptionnel. Elle a également vu le lancement de la nouvelle Alliance mondiale pionnière pour l'élimination de la violence contre les enfants, avec le soutien de 44 États. Les membres de cette initiative se sont engagés à accélérer l'action menée pour mettre fin à la violence contre les enfants d'ici à 2030 grâce à des mesures stratégiques, limitées dans le temps et adaptées au contexte qui s'appuient sur une collaboration entre pairs.

66. En 2024, les droits de l'enfant ont été bafoués de manière flagrante dans les situations de conflit. En collaboration avec nos partenaires sur le terrain, nous avons confirmé plus de 41 000 violations graves commises contre des enfants dans 25 pays et une région. Des enfants ont été recrutés et utilisés, tués ou mutilés, soumis à des violences sexuelles, enlevés ou privés d'accès à une aide humanitaire, et des établissements scolaires et des hôpitaux pour enfants ont été pris pour cible. L'ONU

et ses partenaires ont plaidé en faveur de la libération des enfants détenus par des parties à un conflit et demandé que soient adoptés des plans d'action visant à prévenir et à faire cesser les violations graves contre des enfants. Grâce à ces activités de plaidoyer, près de 16 500 enfants précédemment associés à des forces ou groupes armés ont bénéficié d'une protection ou d'une aide à la réintégration en 2024.

67. La violence sexuelle continue d'être utilisée comme tactique de guerre dans un contexte de multiplication des conflits et d'intensification des déplacements forcés. Des femmes et des filles ont été victimes de viol, d'esclavage sexuel et de traite de la part de parties à un conflit, en particulier dans des situations de déplacement et tandis qu'elles menaient des activités de subsistance essentielles. Des garçons et des hommes ont également été pris pour cible, principalement dans des situations de détention. Le respect par les parties aux conflits des obligations que leur impose le droit international, notamment le droit international humanitaire, reste très insuffisant. Des services de réadaptation complets ont continué d'être offerts aux personnes rescapées dans le cadre de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, notamment au Soudan, au Soudan du Sud et en Ukraine. Un soutien a également été apporté aux autorités nationales par l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité.

68. L'ONU a continué de s'employer à renforcer la prévention du génocide au niveau mondial en aidant la Zambie à créer son Comité national pour la prévention et la répression du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ainsi que de toute forme de discrimination, et à assurer la formation des membres de cet organe comme suite à l'adhésion du pays à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide en 2022. L'Organisation s'est également attachée à combattre les discours de haine et la négation du génocide, notamment en participant à la trentième commémoration du génocide commis contre les Tutsis au Rwanda en 1994 et en publiant de nouveaux documents d'orientation et un cours de formation en ligne à l'intention du personnel de toutes les entités des Nations Unies.

C. Développement en Afrique

Le contexte

69. L'Afrique vit un moment décisif. De formidables perspectives de croissance s'offrent au continent, qui est prêt à relever les défis liés aux crises climatiques et énergétiques, à la dette, aux conflits et à un apport d'aide limité. Cette vision de l'avenir repose sur une innovation portée par les jeunes, des plans de croissance nationaux ambitieux, un financement stable et un leadership audacieux. Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine continuent d'éclairer la voie à suivre, et l'action visant à atteindre ces objectifs constitue une priorité urgente pour l'ONU.

Nos objectifs

70. Nous contribuons aux plans de développement durable de l'Afrique en appuyant la transformation économique, la paix et la stabilité, en réduisant la fracture numérique et en promouvant la sécurité alimentaire, l'accès à des programmes de financement équitables, l'éducation, l'acquisition de compétences numériques, la création d'emplois, la transition vers les énergies renouvelables et la résilience climatique. En partenariat avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les États Membres, nous nous employons à décloisonner les activités menées dans les domaines du développement social, économique et environnemental et de la

consolidation de la paix afin d'assurer la réalisation des objectifs de développement durable.

Nos réalisations

71. Consciente qu'il est urgent de répondre aux priorités de développement de l'Afrique, l'ONU a intensifié son plaidoyer en faveur de la réforme de l'architecture financière internationale. Notre action consiste en particulier à renforcer la mobilisation des ressources nationales afin d'aider les pays à investir dans leur population et à façonner leur propre avenir en limitant les flux financiers illicites et en améliorant l'accès au financement du développement. En réponse à l'appel visant à assurer à l'Afrique un accès équitable au financement, nous avons aidé les gouvernements à mettre en place des outils numériques novateurs pour améliorer l'administration de l'impôt et la prévisibilité des recettes. En Égypte, en Libye et en Mauritanie, par exemple, nous avons contribué au renforcement des capacités institutionnelles de modernisation des systèmes fiscaux. Le coût du service de la dette étant supérieur aux dépenses de santé dans 40 % des pays d'Afrique, nous avons également appuyé la mise en œuvre de réformes financières dans six pays en vue de promouvoir une bonne gestion budgétaire et de préserver les investissements essentiels dans les services sociaux.

72. Les solutions intégrées que nous avons proposées ont permis de promouvoir l'innovation numérique, la croissance verte et des politiques sociales inclusives. Nous avons également contribué à réduire la fracture numérique et à ouvrir de nouvelles perspectives de croissance grâce au soutien actif que nous avons apporté au programme de transformation numérique de l'Afrique.

73. Au total, 19 pays ont été en mesure d'intégrer la croissance verte dans leurs stratégies relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine. Au Ghana, nous avons participé à l'élaboration d'un plan national en faveur des énergies renouvelables, tandis qu'au Kenya et à Madagascar, nous avons appuyé les mesures prises pour renforcer les cadres politiques en vue d'attirer des investissements du secteur privé dans les énergies propres.

74. Nous avons contribué à faire en sorte que les questions démographiques soient prises en compte dans le cadre de l'établissement du budget au Burkina Faso et au Niger, fourni des orientations au Gouvernement kényan concernant une politique nationale de soins et appuyé l'élaboration du quatrième plan national de développement en Ouganda. Nous nous sommes également attachés à promouvoir l'investissement dans l'éducation dans le cadre du Cycle de conférences sur l'Afrique de 2024, partant du principe que des jeunes qualifiés et autonomes constituent le socle de la future population active du continent.

75. Dans des situations de fragilité et de conflit, nous avons appuyé la mise en œuvre de solutions durables au profit des populations déplacées dans des pays tels que l'Éthiopie, la Libye, le Mozambique, le Nigéria, la République centrafricaine, la Somalie et le Tchad. Au Sahel, une approche régionale renforcée et coordonnée a permis d'améliorer la résilience face aux difficultés liées aux systèmes alimentaires, au climat, à la santé, à la sécurité et à l'eau. Des initiatives locales novatrices, telles que le modèle de village Faim zéro, ont également été mises en œuvre dans ce contexte.

76. Nous avons resserré notre collaboration avec l'Union africaine, notamment en contribuant à l'élaboration du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le dialogue stratégique de haut niveau sur le développement durable et les cinq consultations thématiques « entre collègues » ont été l'occasion d'harmoniser encore les approches institutionnelles en matière de développement. La décision d'associer le Réseau des femmes d'influence en Afrique à l'action menée pour assurer la prise

en compte des questions de genre à toutes les étapes du processus de coordination Union africaine-ONU est venue appuyer les efforts déployés dans ce domaine.

77. Nous avons renforcé notre partenariat avec des organismes clés de l'Union africaine tels que l'Agence de développement de l'Union africaine, le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'Institut de statistique de l'Union africaine. Cette collaboration renforcée continue d'avoir des effets notables sur les progrès accomplis par le continent dans les domaines du commerce et de l'intégration régionale, du développement des infrastructures, ainsi que des données et des statistiques.

78. À chaque étape de son action, l'Organisation reste déterminée à œuvrer en faveur d'un développement dirigé par l'Afrique, au profit de l'Afrique.

L'Afrique et le Pacte pour l'avenir

L'Afrique a joué un rôle majeur dans l'élaboration et la concrétisation du Pacte pour l'avenir en lançant un appel urgent en faveur de la réforme de l'architecture financière internationale en vue de débloquent des investissements adaptés aux priorités africaines. Compte tenu de l'importance que le continent accorde à la jeunesse et à la valorisation du dividende démographique, nous avons aidé les jeunes Africains à faire entendre leur voix lors du Sommet de l'avenir, ainsi qu'à harmoniser leurs positions sur les questions de politique générale et leurs contributions au Pacte pour l'avenir et ses annexes. Afin d'accélérer les progrès dans le domaine du numérique, nous avons mis au point un plan directeur pour une infrastructure publique numérique plus solide et plus résiliente et aidé 19 pays à obtenir une note « élevée » ou « très élevée » au regard de l'indice de développement de l'administration en ligne pour 2024. En collaboration avec nos coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur le terrain, nous continuons de nous attacher à aider l'Afrique à mettre en œuvre le Pacte et à tirer parti du potentiel de transformation dont il est porteur.

D. Promotion et protection des droits humains

Le contexte

79. L'ONU reste guidée par la vision d'un monde dans lequel les droits humains sont une force génératrice de solutions aux nombreuses difficultés rencontrées au niveau mondial. En 2024, nous avons contribué à la protection des personnes vulnérables dans de nombreux contextes en aidant les États Membres à passer de la parole aux actes et à prendre des mesures concrètes pour améliorer l'existence des populations.

Nos objectifs

80. Nous appuyons les mécanismes internationaux de protection des droits humains et la prise en compte de ces droits dans les domaines de la paix et de la sécurité et du développement ; nous appliquons également les principes d'égalité, de non-discrimination, de participation et de responsabilité. Le Pacte pour l'avenir et l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général renforcent encore le rôle que jouent les droits humains dans l'ensemble de l'Organisation.

Nos réalisations

81. Dans le prolongement du soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont les célébrations ont duré toute l'année, nous avons aidé les États Membres à respecter les engagements pris en matière de droits humains. Dans ce contexte, 22 pays ont modifié leur législation pour la mettre en conformité avec les normes internationales. Avec notre soutien, 12 pays ont adopté des mécanismes de mise en œuvre des traités, de communication de l'information et de suivi, ou amélioré les mécanismes dont ils disposaient déjà. Les États Membres ont renforcé leurs institutions nationales des droits humains, deux pays ayant créé de nouvelles structures et trois ayant obtenu une certification attestant du plus haut degré d'indépendance et d'impartialité.

82. En dépit des crises, de la violence et de l'instabilité qui ont marqué la période, notre engagement en faveur des droits humains et de la paix et de la sécurité n'a jamais faibli. Grâce à l'utilisation d'outils numériques sophistiqués, et dans le cadre de plus de 10 900 missions de surveillance, nous avons documenté plus de 14 700 cas de violation des droits humains. Ces travaux ont ouvert la voie à un processus d'établissement de la vérité, au respect du principe de responsabilité et à l'octroi de réparations aux personnes touchées. Nous avons déployé sept équipes d'intervention d'urgence en Afrique, dans les Amériques et dans la région de l'Asie et du Pacifique pour répondre à des besoins urgents et apporter un appui indispensable aux équipes de pays des Nations Unies. Nous sommes également venus en aide à plus de 15 000 personnes vivant dans des situations d'extrême violence en leur facilitant l'accès à une assistance juridique et à des services de réinstallation et de regroupement familial.

83. Nos activités de recherche, d'analyse et de sensibilisation ont été essentielles pour assurer l'intégration des droits humains dans les initiatives de développement. Nous avons appuyé la tenue de la vingt-cinquième session du Groupe de travail sur le droit au développement. Dans le domaine de la biodiversité, nous avons contribué à la création d'un organisme international chargé de mettre en œuvre des mesures de conservation en faveur des populations locales et autochtones des Amériques, ce qui a permis de mettre en lumière l'importance des connaissances locales dans les grands débats sur l'environnement.

Centre d'innovation et d'analyse

La mise en service d'un centre d'innovation et d'analyse par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a permis de renforcer l'utilisation des technologies numériques, de l'analytique des données et de la prospective stratégique afin d'assurer un suivi, une analyse et des interventions plus efficaces dans le cadre des activités que nous menons à l'appui des droits humains partout dans le monde. L'analyse géospatiale des attaques contre des infrastructures énergétiques menée par le centre a été utilisée pour mieux comprendre les répercussions des conflits sur les civils et les services essentiels.

84. En 2024, nous avons accompli des progrès notables dans la promotion de l'égalité et la lutte contre la discrimination. Nos travaux ont permis à plus de 12 600 victimes de violence fondée sur le genre d'accéder à une aide d'urgence. Nous avons donné suite à 130 communications sur les droits des femmes et des personnes d'ascendance africaine. Notre programme de bourses de perfectionnement relatif aux droits humains, mis en œuvre avec le soutien de nos partenaires, a permis à plus de 100 boursières et boursiers issus de communautés autochtones, de groupes

minoritaires et de populations d'ascendance africaine de 68 pays de défendre plus efficacement les droits humains.

85. Nous avons renforcé la participation et la mobilisation de la société civile, notamment au Conseil des droits de l'homme, où près de 2 400 déclarations ont été faites par des organisations non gouvernementales. À l'échelle mondiale, nous avons documenté près de 2 000 cas de représailles contre des personnes ayant coopéré avec l'ONU. Lors de notre Forum social annuel, nous avons réuni 650 participantes et participants, dont plus de 400 représentantes et représentants de la société civile, en vue de promouvoir un financement du développement axé sur les droits humains.

86. Nos activités ont contribué au renforcement du principe de responsabilité en matière de droits humains. Au niveau mondial, nous avons appuyé 14 mandats d'enquête, notamment des missions d'établissement des faits, des commissions d'enquête et des procédures spéciales. Au Bangladesh, le Gouvernement intérimaire a invité le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à enquêter sur les événements violents de 2024 et à formuler des recommandations visant à remédier aux causes recensées. Nos travaux ont également été cités dans plusieurs décisions importantes adoptées par la Cour internationale de Justice, la Cour pénale internationale et des tribunaux régionaux.

87. Au cours de l'année écoulée, nous avons travaillé sans relâche pour protéger et rétablir la dignité humaine. Nous avons obtenu la libération de plus de 3 100 personnes détenues arbitrairement et contribué à l'amélioration des conditions de vie dans des centaines de centres de détention. Nous sommes également venus en aide à plus de 10 000 personnes rescapées de formes contemporaines d'esclavage dans 35 pays et avons apporté une assistance essentielle à plus de 49 000 personnes ayant survécu à la torture dans 92 pays.

E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire

Le contexte

88. Le système humanitaire a été mis à rude épreuve en 2024. L'intensification des conflits a eu des répercussions sur la vie de millions de personnes et menacé la sécurité humaine. Au cours de l'année la plus chaude jamais enregistrée, des catastrophes liées au climat ont eu des effets dévastateurs sur des populations du monde entier. Les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains se sont poursuivies en toute impunité. Les attaques contre les civils, les travailleurs humanitaires, le personnel médical, les hôpitaux, les établissements scolaires et les infrastructures se sont multipliées et ont souvent empêché les organisations humanitaires de venir en aide aux personnes dans le besoin. L'année 2024 a également été la plus meurtrière jamais enregistrée pour le personnel humanitaire, qui a déploré 373 morts dans ses rangs².

Nos objectifs

89. Avec nos partenaires, nous coordonnons des interventions humanitaires neutres, impartiales et indépendantes face aux pires crises que connaît le monde. Nous soulageons les souffrances humaines et apportons rapidement une aide et une protection vitales. Nous nous employons à faire prévaloir les principes humanitaires et à faire respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. Nous veillons à assurer des approches anticipatives et fondées sur des

² Base de données sur la sécurité du personnel humanitaire (<https://www.aidworkersecurity.org/>), consultée le 25 juin 2025.

données probantes afin d'agir le plus tôt possible et d'intervenir de façon rapide et efficace en cas de crise. Nous mobilisons également les gouvernements, les partenaires et les acteurs de la vie publique afin de réduire les pertes et les risques liés aux catastrophes.

Nos réalisations

90. Malgré le sous-financement, l'insuffisance des ressources et les attaques, nos partenaires humanitaires et nous-mêmes avons travaillé sans relâche pour fournir une aide et une protection vitales. Les donateurs ont versé 25 milliards de dollars sur les 50 milliards nécessaires. Bien qu'il s'agisse d'une somme importante, le déficit de financement nous a contraints à réduire l'aide apportée dans de nombreux pays.

91. Aux quatre coins du monde, l'ONU et ses partenaires ont été une bouée de sauvetage pour des millions de personnes vivant dans des situations de conflit et de crise prolongées qui ont mis en péril le développement.

Fonds pour l'analyse des risques complexes

Le Fonds pour l'analyse des risques complexes, qui investit 20 millions de dollars par an dans des données permettant de sauver des vies, renforce l'efficacité des interventions d'urgence partout dans le monde. En tant que partenariat multilatéral, le Fonds finance la production de données et d'analyses qui donnent aux équipes d'intervention en cas d'urgence les moyens de fournir une aide plus efficace avant et pendant les catastrophes. Grâce à un écosystème mondial regroupant plus de 120 partenaires, le Fonds fournit un soutien en matière de données qui permet d'utiliser les plus de 12 milliards de dollars d'aide internationale de façon optimale et d'accroître l'efficacité de l'aide humanitaire. Résultat : cette aide parvient aux populations vulnérables plus tôt, plus rapidement et de manière plus ciblée, ce qui permet de maximiser l'incidence des interventions lorsque chaque minute et chaque dollar comptent.

92. Face à l'intensification du conflit au Soudan, nous avons contribué à accroître l'assistance afin d'atteindre 14 millions de personnes. Lorsque le risque de famine est devenu imminent, nous avons appuyé de nouveaux programmes de prévention et d'intervention d'urgence. En Ukraine, nous avons coordonné la fourniture d'une aide vitale à 8,5 millions de personnes, dont 58 % des fonds alloués à la fourniture d'une aide par des partenaires locaux et nationaux. Au Yémen, l'aide humanitaire a bénéficié à près de 8 millions de personnes. En Afghanistan, nos activités ont permis d'aider 18,4 millions de personnes vulnérables, principalement des femmes et des filles.

93. En République arabe syrienne, nous avons contribué au maintien des opérations transfrontalières depuis la Türkiye de manière à ce qu'une aide indispensable puisse parvenir à 4,2 millions de personnes en 2024.

94. Dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, nous avons négocié l'accès à une aide et à une protection vitales dans des conditions aussi éprouvantes que dangereuses. En Haïti, nous avons coordonné l'action menée par plus de 160 organisations humanitaires pour venir en aide à 1,9 million de personnes.

95. Nous avons continué d'innover afin d'accroître la rapidité, la rentabilité et l'efficacité de nos interventions. Notre Fonds central pour les interventions d'urgence, les fonds de financement commun pour les pays et les fonds de financement commun régionaux ont déboursé plus de 1,5 milliard de dollars pour

faire face aux crises les plus graves et les moins financées. Ces mécanismes ont notamment permis d'intervenir en réponse à des sécheresses, à des inondations, à des situations d'insécurité alimentaire et à des épidémies amplifiées par le phénomène El Niño, qui ont touché des dizaines de millions de personnes.

Des mesures d'anticipation pour l'avenir

Le Pacte pour l'avenir renforce les engagements pris en matière de prévention et d'anticipation des situations d'urgence et d'atténuation de leurs effets. En 2024, 20 de nos cadres d'action visant à anticiper les sécheresses, les inondations, les tempêtes et les épidémies étaient actifs dans 17 pays, grâce notamment à une allocation de 123 millions de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence. En 2024 également, des mesures d'anticipation des inondations ont permis de venir rapidement en aide à plus de 800 000 personnes au Bangladesh, au Népal, au Niger et au Tchad. Par ailleurs, nous avons alloué 64 millions de dollars à des initiatives prévoyant des stratégies d'anticipation ou des interventions rapides.

96. Nous avons intensifié la mise en œuvre de mesures d'anticipation afin d'intervenir en amont des catastrophes naturelles et d'autres aléas et de sauver des vies. En 2024, 4 de nos 20 cadres d'action anticipative ont été activés, ce qui a donné lieu à la mise en œuvre d'activités d'assistance vitales préapprouvées en prévision d'inondations. Au Népal, nous avons alloué 3,4 millions de dollars aux équipes d'intervention humanitaire six minutes seulement après l'émission d'avis de crue confirmés.

97. Nous avons poursuivi nos campagnes de sensibilisation aux risques et contribué à l'adoption de la toute première déclaration ministérielle du Groupe des 20 sur la réduction des risques de catastrophe. En collaboration avec nos partenaires, nous travaillons sur six priorités à fort impact, notamment l'amélioration des infrastructures et du financement, afin que la résilience s'impose comme une pierre angulaire du développement durable.

Protection en cas de catastrophe

Dans sa résolution [79/128](#), adoptée en 2024, l'Assemblée générale a décidé d'élaborer et de conclure un instrument juridiquement contraignant sur la protection des personnes en cas de catastrophe. La possibilité d'inscrire dans le droit international l'obligation de prévenir et de réduire les risques de catastrophe et de renforcer la coopération entre États sinistrés et acteurs de l'aide humanitaire internationale ouvre la voie à une meilleure protection de toutes les personnes dans le besoin, où qu'elles se trouvent.

F. Promotion de la justice et du droit international

Le contexte

98. Les buts et principes des Nations Unies sont consacrés par la Charte, dont les deux premiers articles traitent notamment du maintien de la paix et de la sécurité internationales et du règlement pacifique des différends conformément aux principes

de la justice et du droit international. Ces principes constituent le fondement de la coopération entre les membres de la communauté internationale.

Nos objectifs

99. L'ONU s'emploie à promouvoir la justice et le droit international dans le cadre de ses activités et mandats, notamment ceux qui concernent le commerce international, les océans et le droit de la mer, les traités et accords internationaux, les opérations de paix, les tribunaux internationaux et autres mécanismes internationaux de responsabilité et les sanctions. En outre, la Cour internationale de Justice, principal organe judiciaire de l'Organisation, est chargée de régler les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les États et de rendre des avis consultatifs sur des questions juridiques.

Nos réalisations

100. La Cour internationale de Justice a examiné plusieurs affaires en 2024. Elle a rendu des arrêts sur des exceptions préliminaires dans l'affaire relative aux *Allégations de génocide au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Ukraine c. Fédération de Russie)* et dans les affaires *Arménie c. Azerbaïdjan* et *Azerbaïdjan c. Arménie*. Dans l'affaire relative à l'*Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël)*, elle a indiqué des mesures conservatoires additionnelles. Elle a également statué sur la recevabilité des déclarations d'intervention dans l'affaire relative à l'*Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Gambie c. Myanmar ; 7 États intervenants)*.

101. En réponse à la demande présentée par l'Assemblée générale, la Cour a rendu un avis consultatif relatif aux conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

102. Par ailleurs, la Cour a tenu des audiences publiques sur la demande d'avis consultatif présentée par l'Assemblée générale concernant les obligations des États en matière de changement climatique, auxquelles ont participé 96 États et 11 organisations internationales.

103. En décembre 2024, l'Assemblée générale a demandé à la Cour de produire un avis consultatif sur les obligations d'Israël en ce qui concerne la présence et les activités de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'États tiers dans le Territoire palestinien occupé et en lien avec celui-ci. Le Secrétariat a transmis à la Cour un dossier contenant des documents destinés à l'aider à répondre à la question posée par l'Assemblée.

104. En septembre 2024, le mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes est arrivé à échéance.

G. Désarmement

Le contexte

105. Dans un contexte d'escalade des tensions mondiales, les civils continuent de subir les conséquences des conflits armés. La menace que représentent les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive persiste, tandis que les dépenses militaires augmentent et que les armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre illicites, prolifèrent. Les progrès technologiques rapides ne font qu'exacerber les problèmes de sécurité existants.

Nos objectifs

106. Notre travail rend possibles des négociations internationales et des efforts de désarmement concrets sur le terrain, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires, de faire respecter l'interdiction d'autres armes de destruction massive, de réglementer l'utilisation des armes classiques, de répondre aux problèmes posés par les nouvelles technologies d'armement, de promouvoir les initiatives régionales de désarmement et de sensibiliser le public.

Nos réalisations

107. L'ONU a fait progresser les travaux menés au titre des principaux traités de désarmement en réunissant les États pour examiner les progrès accomplis dans l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous avons également réuni les États Membres du Moyen-Orient dans le cadre de la cinquième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

108. Nous avons aidé les États à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Nous avons également réuni des spécialistes des aspects techniques de la fabrication, de la technologie et de la conception des armes. En Afrique et dans les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes, nous avons contribué à la lutte contre le trafic d'armes, à la prévention de la violence armée et de la violence fondée sur le genre et à l'amélioration de la maîtrise des armes de petit calibre et de la gestion des munitions, notamment au moyen de la Feuille de route pour l'exécution durable des mesures prioritaires des Caraïbes contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030 et du plan d'action centraméricain pour la prévention et la répression du trafic et de la prolifération illicite des armes à feu et des munitions. Nous avons en outre continué d'appuyer la mise en œuvre et l'universalisation des traités de désarmement humanitaire visant à éliminer les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions et à encadrer l'utilisation d'autres armes inhumaines.

109. Nous avons soutenu le Groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et facilité les discussions en vue de la mise en place de mécanismes de coopération et d'assistance internationales et de dispositifs en matière de science et de technologie. Par l'intermédiaire du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, nous avons renforcé les compétences de spécialistes originaires de diverses régions du monde dans les domaines des sciences biologiques et médico-légales et des techniques d'interrogatoire afin de les aider dans leurs enquêtes.

110. Pour contribuer à un cyberspace plus sûr et plus pacifique, nous avons créé un répertoire mondial d'interlocuteurs à l'intention des autorités nationales, qui regroupe 112 États Membres. Cet outil a pour objet de faciliter la coopération, notamment en cas de problème de sécurité lié aux technologies de l'information et de la communication. Nous avons également facilité l'adoption d'un rapport final par le groupe d'experts gouvernementaux sur de nouvelles mesures concrètes visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

111. Nous avons appuyé l'action menée pour élaborer un instrument relatif aux systèmes d'armes létaux autonomes au titre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, et avons soutenu de nouvelles initiatives portant sur le rôle de l'intelligence artificielle dans les applications militaires.

Désarmement et mise en œuvre du Pacte

Dans le Pacte pour l'avenir, les États Membres ont demandé au Secrétaire général de fournir une analyse de l'impact de l'augmentation globale des dépenses militaires sur la réalisation des objectifs de développement durable. Les entités des Nations Unies s'emploient à élaborer un nouveau rapport assorti de recommandations dans le cadre d'un effort collectif visant à orienter l'action mondiale pour les années à venir.

112. Notre initiative Les jeunes pour le désarmement a permis à de jeunes leaders de s'exprimer lors de réunions intergouvernementales sur le désarmement nucléaire et les armes légères et de petit calibre illicites. En août, grâce à notre Fonds des jeunes leaders pour un monde exempt d'armes nucléaires, des jeunes de 37 pays se sont rendus au Japon pour y rencontrer des étudiants, des représentants des autorités et des *Hibakusha* (terme désignant les personnes rescapées des bombardements atomiques). Leur visite a débouché sur la publication d'une « DéclarACTION pour un monde exempt d'armes nucléaires ».

H. Lutte antidrogue, prévention de la criminalité et lutte contre le terrorisme

Le contexte

113. La criminalité transnationale organisée et le terrorisme continuent de faire peser de graves menaces sur la paix et la sécurité internationales ; ils nuisent à la sécurité et à la résilience des populations, portent atteinte à la cohésion sociale et mettent en péril les droits humains fondamentaux. Si l'accès généralisé à Internet favorise le progrès, la cybercriminalité est également devenue un problème mondial pressant.

Nos objectifs

114. L'ONU est déterminée à rendre le monde plus sûr en le préservant de la drogue et de la criminalité et en bâtissant un avenir dans lequel le terrorisme n'aura plus sa place. Dans le cadre de l'action que nous menons, nous aidons les gouvernements à lutter contre ces menaces par la prévention, les mesures de justice pénale et la coopération internationale. Nous contribuons à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes et de règles internationales et appuyons l'exécution des obligations prévues par les instruments internationaux relatifs à la lutte contre les drogues, la corruption, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

Nos réalisations

115. L'ONU a apporté son concours à plus de 150 États Membres et territoires en menant des recherches, en élaborant des orientations normatives et en fournissant une assistance opérationnelle afin de renforcer les systèmes judiciaires et la sécurité des frontières et de veiller à ce que les interventions soient conformes aux normes

internationales et aux normes relatives aux droits humains. Par notre action, nous avons contribué à faire en sorte que les initiatives mises en œuvre en réponse à des défis mondiaux interconnectés soient axées sur l'être humain et fondées sur les droits.

116. En ce qui concerne les drogues et la criminalité, nous avons facilité l'élimination sans risque de plus de 1 000 tonnes de drogues et de produits chimiques, notamment du fentanyl. Dans le cadre de l'action menée pour lutter contre les troubles liés à l'usage de substances, nous avons formé 17 000 agentes et agents de santé, responsables politiques et représentantes et représentants de la société civile afin qu'ils puissent appuyer la fourniture de traitements par agonistes opioïdes. Nous avons également apporté une assistance technique à 5 000 parties prenantes dans 156 pays au titre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Intensifier la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée

Le Pacte pour l'avenir a donné un nouvel élan à des stratégies de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée qui mobilisent l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. L'ONU s'attache à renforcer la coordination entre ses entités afin d'aider les États Membres à élaborer des stratégies de lutte antiterroriste intégrées et respectueuses des droits humains. Le Pacte vient également appuyer les efforts déployés à l'échelle mondiale pour combattre la criminalité transnationale organisée et ses liens avec le terrorisme en encourageant la coopération internationale, en renforçant la répression et la détection et en s'attaquant aux flux financiers illicites. Ces efforts illustrent la volonté de l'Organisation d'adopter des approches globales, coordonnées et durables face à des problèmes de sécurité mondiaux en constante évolution.

117. L'action que nous menons a eu pour effet de renforcer les procédures d'enquête et les poursuites dans les affaires de traite des personnes et de trafic de migrants, mais aussi de permettre une identification plus rapide des victimes et leur orientation vers des services d'assistance. En outre, la formation que nous avons organisée à l'intention de praticiens a abouti à l'identification de 633 victimes de la traite et à l'ouverture de 449 enquêtes, lesquelles ont donné lieu à 14 condamnations en 2024.

118. Nous avons aidé plus de 40 États Membres à combattre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, le trafic de déchets et les infractions relatives aux minerais et à la pêche en renforçant les cadres juridiques et institutionnels, les capacités d'enquête nationales, les procédures judiciaires et la coopération internationale. Nous avons également contribué à l'élaboration de 19 lois anticorruption et de 12 politiques nationales dans 17 pays, sur l'intégrité publique, la déontologie judiciaire, la passation des marchés publics, les conflits d'intérêts, la prévention de la corruption dans le sport, le contrôle de supervision et la coordination.

119. Nous avons axé nos activités de lutte contre le terrorisme sur la construction de sociétés résilientes et le renforcement de l'action multilatérale. À cet égard, nous avons aidé 77 États Membres à renforcer leurs systèmes judiciaires en veillant à ce qu'ils respectent les normes internationales et les normes relatives aux droits humains.

La Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité

À l'issue de cinq années de négociation, l'Assemblée générale a adopté en 2024 la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité en vue de renforcer la coopération internationale pour la lutte contre certaines infractions commises au moyen de systèmes d'information et de communication et pour la communication de preuves sous forme électronique d'infractions graves, premier traité international de lutte contre la criminalité adopté depuis 20 ans. Il s'agit là d'une étape décisive dans la lutte contre des infractions telles que les atteintes sexuelles commises contre des enfants en ligne, les escroqueries en ligne et le blanchiment d'argent, qui ont des répercussions graves sur les droits humains et détournent chaque année des milliers de milliards de dollars de l'économie mondiale.

120. La formation spécialisée de 11 semaines sur les enquêtes antiterroristes dispensée par le Programme mondial d'enquêtes antiterroristes a été accréditée par la Commission de l'enseignement supérieur de la Nouvelle-Angleterre.

121. Lors de la Conférence internationale sur les victimes du terrorisme, tenue en Espagne, nous avons réaffirmé notre solidarité avec les victimes du terrorisme dans le monde entier et salué le rôle qu'elles jouaient dans la consolidation de la paix et l'éducation. Avec notre soutien, le Nigéria et les Philippines ont également élaboré des plans nationaux d'aide aux victimes du terrorisme.

122. En 2024, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, renforçant ainsi l'action menée pour combattre le financement du terrorisme et protéger les espaces publics. Les huit groupes de travail du Pacte se sont attachés à promouvoir la coopération multipartite, avec la participation de 23 organisations de la société civile, de 9 organisations régionales et de 5 États Membres.

La coopération régionale au service de solutions optimisées

L'ONU et le Gouvernement ouzbek ont organisé la première réunion du Conseil régional d'experts pour l'Asie centrale sur la réadaptation et la réintégration des personnes de retour de zones de conflit. Cette manifestation a été l'occasion d'échanger des expériences et de mettre en commun les enseignements tirés par les pays d'Asie centrale du retour de leurs citoyens de zones de conflit ainsi que des mesures prises pour institutionnaliser la coopération régionale sur ces questions et en accroître l'efficacité.

123. Lors de la réunion africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme, tenue à Abuja, les États Membres ont souligné qu'il était urgent de mettre en place des solutions dirigées et prises en main par les Africains face à la menace croissante du terrorisme, tout en appelant au renforcement de la coopération régionale et à la création d'institutions. Parallèlement à cela, la Conférence de haut niveau tenue sur le thème « Renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et mise en place de mécanismes souples de sécurisation des frontières – Phase koweïtienne du Processus de Douchanbé » a abouti à l'adoption de la Déclaration de Koweït sur la sécurité et la gestion des frontières, dans laquelle les

participants ont mis l'accent sur l'importance de la sécurité et de la gestion souples des frontières s'agissant d'empêcher les mouvements de terroristes transfrontières.

124. Notre Conférence mondiale des femmes parlementaires, tenue à Doha, a été l'occasion de formuler des recommandations essentielles visant à renforcer le rôle joué par les parlementaires dans la promotion de lois, de politiques et de stratégies de lutte contre le terrorisme qui tiennent compte des questions de genre et de la dimension de genre.

Chapitre III

Bon fonctionnement de l'Organisation

Le travail de l'Organisation et celles et ceux qui le font

125. Plus de 35 000 personnes travaillent pour le Secrétariat de l'ONU dans 459 lieux d'affectation à travers le monde. Le Secrétariat s'applique à faire respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité et de déontologie, de gestion des ressources et d'exécution des mandats.

Nos réalisations

126. Le principe d'efficacité guide l'élaboration et l'exécution du budget de l'ONU. Cette approche s'est révélée cruciale au cours d'une période de difficultés financières prolongée, l'Organisation devant continuer d'exécuter ses mandats dans un contexte de diminution des liquidités. Les améliorations apportées à nos opérations ont rendu l'Organisation plus efficace et plus efficiente. Pour veiller à ce que l'ONU reste adaptée aux besoins du XXI^e siècle, le Secrétaire général a lancé l'Initiative ONU80 à l'échelle du système en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle, de réexaminer l'exécution des mandats et de recenser les possibilités de réformes structurelles.

127. L'ONU a accompli des progrès sur la voie d'une répartition géographique équitable, d'une représentation géographique équilibrée et de la parité des genres parmi son personnel. Nous avons continué de lutter contre le racisme et de promouvoir la dignité de chacun et de chacune dans le cadre d'un dialogue avec le personnel du Secrétariat, les équipes dirigeantes et les championnes et champions de la lutte antiraciste.

Sélection du personnel 2.0

Afin de doter l'Organisation d'une main-d'œuvre adaptée aux défis de demain et de promouvoir la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir, nous nous employons à remanier le dispositif de sélection du personnel. La procédure de recrutement est réexaminée pour passer d'un modèle fondé sur l'expérience à une approche basée sur les compétences, de nouvelles méthodes sont mises au point, et des évaluations et des outils sont adoptés en vue d'améliorer l'accessibilité, l'équité et l'efficacité, l'objectif étant de disposer d'effectifs venus d'horizons divers qui soient en mesure d'exécuter les mandats évolutifs que leur confie le Secrétariat.

128. Nous avons jeté les bases d'une utilisation responsable de l'intelligence artificielle et des capacités de nouvelle génération en mettant à niveau notre progiciel de gestion intégré Umoja. Le déploiement d'Umoja Analytics a eu pour effet de renforcer l'efficacité, la transparence et l'accessibilité des données et de permettre la prise de décisions fondée sur les données. Nous avons également élargi le réseau NewWork – initiative lancée par le personnel en vue de promouvoir une culture plus collaborative, plus souple et davantage tournée vers l'avenir –, qui compte désormais plus de 3 700 membres dans plus de 100 lieux d'affectation.

129. Les nouvelles technologies ont été utilisées de façon stratégique à l'appui du multilinguisme dans les services de conférence. Une interprétation simultanée a été assurée dans le cadre de plus de 6 000 réunions, et des documents totalisant plus de 1,3 milliard de mots ont été traités dans les 6 langues officielles.

130. Nous restons déterminés à renforcer les mesures de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en encourageant un leadership fort et visible dans le cadre d'une démarche inclusive et collective. Des travaux sont en cours pour mettre au point une approche normalisée à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'assistance aux victimes et aux personnes rescapées d'exploitation et d'atteintes sexuelles, notamment les enfants nés des suites d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Toutefois, il reste difficile d'assurer le financement suffisant et durable des programmes de prévention et de répression et des services d'aide aux victimes.

131. L'année 2024 a été l'une des plus meurtrières jamais enregistrées pour le personnel des Nations Unies. Les membres de notre système de gestion de la sécurité ont contribué à la fourniture d'une aide humanitaire à des millions de personnes, concouru à l'exécution des mandats de paix et de sécurité et sécurisé des conférences des Nations Unies qui ont attiré un nombre record de participants.

132. Afin d'atténuer les risques d'atteinte à la réputation de l'ONU, nous avons continué d'aider les membres de notre personnel à s'acquitter de leurs fonctions avec toute l'intégrité, l'indépendance et l'impartialité que leur impose la qualité de fonctionnaire international. À cet égard, nous avons prodigué des conseils confidentiels en réponse à quelque 1 800 demandes émanant de membres du personnel au niveau mondial, administré l'examen annuel prévu dans le cadre du dispositif de transparence financière, donné suite à quelque 220 demandes liées à la protection contre les représailles et fixé des normes déontologiques dans le cadre d'un dialogue en cascade organisé à l'intention de plus de 30 000 membres du personnel.

133. L'Organisation a supervisé la mise en œuvre d'initiatives novatrices telles que le projet de télémédecine du programme de partenariat triangulaire, qui permet au personnel de maintien de la paix des Nations Unies d'accéder plus rapidement à des soins médicaux de qualité. Une nouvelle stratégie environnementale a également été lancée pour les opérations de paix afin de réduire notre empreinte écologique sur le terrain. Un fonds d'affectation spéciale a en outre été créé pour soutenir la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti.

134. Nos équipes de communication ont braqué les projecteurs sur les activités vitales que mène l'ONU dans le cadre des crises et des conflits, mobilisé le public en faveur de l'action climatique et défendu la coopération multilatérale à l'heure où l'Organisation se prépare à célébrer son quatre-vingtième anniversaire. L'ONU a également communiqué avec les médias, les partenaires et le public en menant des campagnes de sensibilisation et en diffusant des contenus multilingues en ligne, tout en dirigeant les efforts visant à faire face aux menaces qui pèsent sur l'intégrité de l'écosystème de l'information.

135. Consciente qu'il importe d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, l'ONU a pris des mesures décisives pour combler les lacunes dans des domaines tels que l'accessibilité et l'emploi des personnes handicapées.

